

<p><b>D 23-92</b></p> <p><b>BUDGET DU SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNE DE HOULGATE : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain GOSSELIN, Alain BERTAUD, Patrick BARBA, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Joanna DE KERGORLAY, Nathalie MAHIER, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Céline VOISIN : pouvoir donné à Nathalie MAHIER Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier HOMOLLE demande aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du service des eaux de la commune de HOULGATE, en attente du vote du budget primitif 2024, à hauteur au maximum du quart des crédits ouverts, hors remboursement de la dette et restes à réaliser en 2023.

Olivier HOMOLLE propose d'ouvrir des crédits correspondant permettant d'engager de nouvelles opérations d'investissement avant même l'adoption du budget primitif de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité / à la majorité, d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur maximum de 25 % des crédits ouverts en 2023 (hors état de la dette et RAR), soit un montant total de **197 000 €**, répartis comme suit :

Chapitre 20 – ouvertures de crédits votés	
20	36 000 €

Chapitre 21 – ouvertures de crédits votés	
21	37 000 €

Chapitre 23 – ouvertures de crédits votés	
23	124 000 €



Olivier COLIN,  
Maire.

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20231201-D2392-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2023  
Date de réception préfecture : 01/12/2023